



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PRESNOY
SEANCE DU 4 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre février, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Presnoy, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie au 10 Route de Ladon, sous la présidence de Monsieur Loïc REDJDAL, Maire

Présents : M. REDJDAL Loïc, Maire, M GIRARD Alain, ~~M GREGOIRE Valéry~~, Mme LAPORTE Delphine, M MOLLION Gaël, M BARNAULT Pascal, ~~M BOYER Florent~~, Mme PETIT Caroline, Mme VACHER Claire et M BABIN Sébastien.

Excusé ayant donné procuration : Mr GREGOIRE Valéry a donné procuration à Mr REDJDAL Loïc

Excusés : M BOYER Florent

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 08
- Excusés : 01
- Excusés avec délégation de vote : 01
- Votants : 09

Date de la convocation : 21 janvier 2025

Mr REDJDAL Loïc donne lecture de la procuration et annonce l'officialisation de la démission de Richard SENEGAS de son rôle de conseiller municipal : la Préfecture a bien accusé réception de cette information.

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Délibération pour attribution de numéros de rue pour deux parcelles
- Adhésion CUMA de battage l'Auvilloise
- Devis SW Clean société de nettoyage
- Devis caverne
- Délibération signature convention pour déneigement
- Réflexion sur l'accès aux personnes à mobilité réduite au cimetière et à l'Eglise

- Don d'un double colis des aînés
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Mme VACHER Claire est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PROCES VERBAL DU 16 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications avant l'adoption.

Le procès-verbal du 16 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des élus présents.

D-01-2025- DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE NUMEROS DE RUE POUR DEUX PARCELLES

Le vote par procuration de Mr GREGOIRE Valéry ne sera pas pris en compte pour cette délibération.

La société CPENR de Presnoy demande que soit attribuer aux parcelles ZH 0035 (Chemin dit Du Bois des Clos) et ZH 0005 (Route de la Mignardière) des numéros.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que les deux parcelles ZH 0035 (Chemin dit Du Bois des Clos) et ZH 0005 (Route de la Mignardière) ne portent pas de numéros

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la numérotation des voies :

DECIDE :

- **D'ADOPTER et DE VALIDER, à l'unanimité** les numéros suivant conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération :
 - La parcelle ZH 0035 - Chemin dit Du Bois des Clos portera le numéro 11
 - La parcelle ZH 0005 – Route de la Mignardière portera le numéro 27
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de prévenir les administrés concernés.

Annexe :



Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 14/02/2025

D-02-2025- ADHESION CUMA DE BATTAGE L'AUVILLOISE

Une facture de frais généraux de la CUMA de Battage de l'Auvilloise, d'un montant de 48 € T.T.C. a été reçue. Après prise de renseignement, il s'avère que la mairie de Presnoy a adhéré à cette CUMA il y a plusieurs années.

Une mise à jour des comptes a été opérée et des frais généraux sont facturés aux communes qui depuis des années n'ont pas fait appel à la CUMA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de payer les frais généraux
- De rester affilier à la CUMA de Battage de l'Auvilloise

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 14/02/2025

D-03-2025- DEVIS POUR NETTOYAGE

Nous avons fait réaliser des devis auprès de société pour le nettoyage de la Mairie et de la Salle des fêtes.

- Société SW Clean :
 - Pour la mairie : 192.37 € H.T. soit 230.84 € T.T.C avec une intervention Hebdomadaire (Hall, bureau, salle de conseil, sanitaires et cuisine) et une fois par semestre vitrerie
 - Pour la salle des fêtes : cette prestation est à la demande en fonction des réservations. La prestation nettoyage s'élève à 75 € H.T. soit 90 € T.T.C, vitrerie à 90 € H.T. soit 108 € T.T.C et la prestation chaises et tables s'élève à 60 € H.T. soit 72 € T.T.C
 - Un devis supplémentaire a été demandé pour le nettoyage haute Pression des extérieurs de la salle des fêtes (terrasse, allées goudronnées et pavés) pour un montant de 770 € H.T soit 924 € T.T.C avec le nettoyage des extérieurs de la cour arrière de la mairie offert.
- Société PLACE NET' (auto-entrepreneur)
 - Pour la mairie : 30 € avec une intervention hebdomadaire
 - Pour la salle des fêtes : 50 € suivant les besoins
 - Vitrerie salle des fêtes et mairie, la prestation 180 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de faire faire un autre devis chez Pithiviers Nettoyage
- Suivant le devis le moins cher prendre la société la plus offrande
- Décide, pour le moment, de ne pas donner suite au devis pour les extérieurs

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 14/02/2025

D-04-2025- DEVIS CAVURNE : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CCCFG ET D'UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Au cimetière, il n'y a plus de place dans les cavurnes.

Il devient urgent de procéder à la mise en place d'un nouveau columbarium.

- Devis CATON
 - Fourniture et pose d'un columbarium 3 cases : 2 491.67 € H.T. soit 2 990 € T.T.C
 - Fourniture et pose d'un columbarium 6 cases : 3 766.67 € H.T. soit 4 520 € T.T.C

Délai de 6 mois après commande

- Devis RONDEAU
 - Fourniture, implantation et mise en œuvre d'un béton de fondation et pose d'un columbarium 3 cases : 2 116.67 € H.T. soit 2 540 € T.T.C
 - Fourniture, implantation et mise en œuvre d'un béton de fondation et pose d'un columbarium 6 cases : 4 150 € H.T. soit 4 980 € T.T.C

Délai de 4 mois après commande.

Où l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 mai 2019 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes membres

Considérant que la commune de Presnoy souhaite « acquérir un columbarium de 6 cases » pour le cimetière de Presnoy, il est envisagé de demander un fonds de concours pour ce projet à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et l'aide aux communes à faible population dans le cadre de la politique de mobilisation du Département en faveur des territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Décide** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en vue de participer au financement du projet relatif « fourniture et pose d'un columbarium de 6 cases » à hauteur de 50 % du montant hors taxe du projet,
- **Adopte** le devis d'un montant de 3 766.67 € H.T. soit 4 520 € T.T.C de l'entreprise CATON pour le columbarium 6 cases.
- **Sollicite** une demande de subvention auprès du Département « au titre du dispositif de l'aide aux communes à faible population (volet 3bis) dans le cadre de la Politique de mobilisation du Département en faveur des Territoires » à hauteur de 30 % du montant hors taxe du projet,
- **Autorise** M le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 14/02/2025

D-05-2025- DELIBERATION SIGNATURE CONVENTION POUR DENEIGEMENT

Mr le Maire rappelle que la commune est équipée d'une lame pour le déneigement des routes communales en cas de besoin.

Que conformément à l'article 10 de la loi n°99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, l'exploitant agricole peut apporter son concours à la commune.

Sachant que la commune ne dispose pas de tracteur pour assurer ce service, il est proposé de signer une convention avec les agriculteurs.

Jusqu'à présent, ce service était proposé bénévolement par un agriculteur, mais la participation au déneigement pourrait être facturée à la commune selon les souhaits des différents agriculteurs intéressés pour proposer ce service en cas de nécessité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** Mr le Maire à signer la convention de participation au déneigement avec le ou les agriculteur(s) concerné(s).

REFLEXION SUR L'ACCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE AU CIMETIERE ET A L'EGLISE

L'année 2024 a été particulièrement marquée par des intempéries qui ont impacté l'accès à notre cimetière, et donc à notre église. Ces conditions ont été aggravées par le passage des mini-pelles des agences funéraires, passages néanmoins nécessaires pour effectuer les travaux sur place.

Projet :



Des devis ont été demandés aux entreprises « SARL JOUANNET » et « LENFANT JEAN LOUIS »

Montant de la solution calcaire :

- Sarl Jouannet : 6 970,00 € HT (hors seuil de portail, devis complémentaire)
- Lenfant Jean-Louis : 4 145,00 € HT (seuil portail inclus)

Montant de la solution béton :

- Sarl Jouannet : 14 570,00 € HT (hors seuil de portail, devis complémentaire)
- Lenfant Jean-Louis : 7 850,00 € HT (seuil portail inclus)

Lenfant Jean-Louis réaliserait le seuil dans les devis ci-dessus, en revanche, nous devons choisir un portail pour une solution en partenariat avec Sarl FONTAINE Nicolas pour avoir le devis final. (alu noir proposé)

Montant du seuil et portail Sarl Jouannet : 4 817,00€ HT.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire une demande de devis à l'entreprise VAUVELLE.

DON D'UN DOUBLE COLIS DES AINES

Un couple d'administrés a fait don d'un double colis qui leur était destiné, afin qu'il soit remis à une personne ou une famille dans le besoin. Je propose donc que nous définissions les personnes que nous estimons dans le besoin et qu'un vote soit organisé pour décider à qui le colis sera attribué.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de faire deux colis qui seront distribués à deux personnes dans le besoin. Les noms ne seront pas divulgués afin de respecter la bienséance.

INFORMATIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation qui m'a été accordée, je vous informe :

→ de l'achat d'un lecteur de puce pour les chiens et chats errants pour un montant de 90 € et de la création d'un compte collectivité I-CAD (gratuit)

→ de la réparation par l'entreprise TABUTIN de la porte de la cuisine de la salle des fêtes ainsi que le réglage des ouvrants extérieurs et la réparation du seuil de la porte d'entrée principale pour un montant de 295 €

→ Pour information, la commission des impôts se réunira le mardi 11 février à 18 h et la commission finances le 11 mars à 19 h 30.

→ le prochain conseil se tiendra le mardi 18 mars avec notamment le vote du budget

→ Sécurisation de l'atelier :

Nous avons sollicité la société TABUTIN pour un devis pour le remplacement des deux portes des ateliers municipaux et local associatif derrière la mairie, devis comprenant :

Fourniture et pose de 2 blocs portes de sécurité isolé, fermeture 5 points, sécurité à triple anti-dégondage

Cylindres européens débrayables, panneaux de tôles extérieurs et intérieurs et la dépose des portes existantes.

Montant : **4904,72€ HT**

Il est proposé de ne pas donner suite à ce devis, pour des raisons de coûts.

→ -Volets roulants de la mairie :

Nous avons remplacé les volets de la salle du conseil par des volets roulants électrique solaire, il est proposé de demander une mise à jour du devis à la société TABUTIN pour la continuité de ces travaux en équipant les 3 derniers volets du RDC.

Que faisons nous des volets de l'étage ? Suppression ? On laisse en état ? À voir...

→ Naissances 2025 :

Nous avons l'information de trois naissances à venir en 2025.

Je propose, à la suite d'une suggestion d'un administré, d'instaurer une tradition consistant à planter un arbre, fruitier ou non, pour chaque naissance sur la commune. Les conseillers approuvent cette décision.

→ Décès :

Proposition de faire livrer systématiquement une gerbe de fleurs lors des obsèques à Presnoy à l'avenir. Les conseillers sont d'accord avec cette décision.

→ Suite à mon courrier du 8 décembre, concernant la problématique du parking au niveau du canal d'Orléans,

Le département a décidé de passer une nouvelle commande d'un montant de 7 944,00€ HT pour améliorer l'accès PMR et les finitions du parking. Les travaux sont prévus au printemps 2025.

→ Proposition de création d'un chenil pour les chiens errants derrière la mairie :

-Devis de la société SARL JOUANNET d'un montant de **2 576,60 € HT**

-Devis de la société LENFANT JEAN LOUIS d'un montant de **1215,00€ HT**

Ce point fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal

→ Proposition de gravillonnage type « Dragées » sur environ 300m² à l'arrière de la mairie

Devis de la société LENFANT JEAN LOUIS d'un montant de **1550,00€ HT** comprenant 6,5 tonnes et le passage d'un cylindre.

Ce point fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal

→ Espaces verts :

Devis de la société ABC Paysage (Montereau) :

-Taille de 9 arbres aux anciennes coupes et coupe d'un arbre avec rognage de la souche : **1 024€ HT**

-Débroussaillage du "trottoir" du pont de la Chevalerie sur 1 m de large et 240 ml environ avec nettoyage du caniveau, enlèvement de la terre et balayage (travail en circulation alternée) : **1392,60€ HT**

Les deux offres ci-dessus sont valables uniquement si réalisé le même jour un seul déplacement prévu dans ce devis d'un montant global de **2416,60€ HT.**

Ce point sera réexaminé lors du prochain conseil car en attente d'un autre devis

EXPRESSION DES CONSEILLERS

→ Mme PETIT demande s'il est possible d'enlever les poteaux en bois sur le parking : est-il possible de mettre des poteaux plus hauts équipés de réfléchisseurs ?

→ M BARNAULT demande s'il est possible que soit organisé sur la commune une rencontre pour apprendre les premiers gestes de secours pour les habitants et ceux qui le veulent.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 00

La secrétaire
Claire VACHER

Le Maire
Loïc REDJDAL